

## **Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières**

### **Évènements Parallèles auprès de la Conférence Régionale d'Examen pour l'Afrique**

**26 Aout 2021 (conférence virtuelle)**

#### **Appel à propositions pour des évènements parallèles**

#### **I. Contexte**

La Conférence régionale d'examen du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) pour l'Afrique se déroule à un moment où l'on reconnaît de plus en plus la nécessité d'œuvrer collectivement à l'amélioration de la gouvernance des migrations et de donner aux migrants les moyens de devenir des moteurs positifs du développement durable. Le continent africain est traversé par un certain nombre de routes migratoires. Les déplacements et les migrations sont des phénomènes majeurs sur le continent, de nombreuses personnes voyageant et se déplaçant pour diverses raisons entre les pays et les sous-régions du continent, en plus de ceux qui quittent le continent. Entre 2000 et 2019, le nombre de migrants internationaux en Afrique a augmenté de 76 %, passant de 15,1 millions à 26,6 millions, ce qui représente environ 10 % de tous les migrants internationaux<sup>1</sup>. Dans le même temps, on comptait environ 40 millions de migrants africains dans le monde, dont 21 millions vivant dans un autre pays africain. Cela indique qu'environ 50 % des migrants africains restent en Afrique, et que 79 % des migrants internationaux en Afrique sont des ressortissants de pays africains<sup>2</sup>.

Si l'on considère les perspectives démographiques du continent comme un facteur déterminant des migrations, l'Afrique est un continent jeune avec un âge médian de 19,7 ans. Entre 1980 et 2020, la population africaine en âge de travailler (c'est-à-dire âgée de 15 à 64 ans) est passée de 52,1 % à 56,1 % de la population totale. La population en âge de travailler a été multipliée par trois au cours de cette période, passant de 248,3 millions à 752,7 millions, et continuera d'augmenter au cours des 40 prochaines années<sup>3</sup>.

Ces chiffres soulignent combien il est important de mieux comprendre la situation migratoire en Afrique afin de promouvoir davantage les ambitions énoncées dans le PMM. L'Observatoire africain des migrations vise à doter le continent de politiques migratoires fondées sur des données probantes, grâce à la collecte, à l'analyse et à la mutualisation de données. En outre, le potentiel de la migration internationale à contribuer de manière

---

<sup>1</sup> Organisation internationale pour les migrations, *État de la migration dans le monde 2020*. Genève, 2019.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, *World Population Prospects* (révision de 2019). Disponible en anglais à l'adresse : <https://population.un.org/wpp/>.



significative à la croissance économique et au développement humain en Afrique est bien reconnu. Dans le même temps, les populations de la diaspora jouent un rôle important dans le développement social, la réduction de la pauvreté et la croissance économique. Par conséquent, la mise à profit des ressources humaines et financières de la diaspora suscite un intérêt considérable dans les milieux politiques africains.

La migration internationale, en particulier la migration de la main-d'œuvre, est un facteur important d'intégration régionale et de développement économique en Afrique. Elle a un impact positif sur la croissance économique et génère des opportunités d'emploi supplémentaires. Lorsque des migrants internationaux sont employés dans l'économie formelle, ils ont un effet positif sur les finances publiques.

Outre les difficultés et les vulnérabilités préexistantes auxquelles sont confrontées les populations migrantes, la pandémie de COVID-19 devrait avoir un impact important sur la mobilité des populations dans le monde et en Afrique. Le Comité sur les travailleurs migrants et le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants ont averti « que la pandémie de COVID-19 a des effets graves et disproportionnés sur les migrants et leurs familles<sup>4</sup> ».

Malgré les défis, de nombreuses pratiques prometteuses ont également vu le jour. Par exemple, certains pays fournissent un dépistage et des tests de santé gratuits aux migrants, tandis que d'autres font preuve d'une plus grande souplesse en ce qui concerne les exigences en matière d'immigration afin de s'assurer que les migrants sont en situation régulière et peuvent prétendre à un emploi formel. Les pays africains ont également démontré leur engagement à ne pas faire de laissés pour compte en promouvant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel le Pacte mondial est ancré, et en intégrant la question des migrations dans leurs efforts de développement. Un certain nombre de pays du continent ont également lancé des plans ambitieux pour réaliser les objectifs du Pacte mondial en promulguant des politiques, des stratégies et des plans liés à la migration.

## **II. Examen continental du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Afrique**

Bien que dirigé par les États, le processus de mise en œuvre, de suivi et d'examen du PMM rassemble diverses parties prenantes, notamment des migrants, des organisations de la société civile, des organisations de migrants et de diasporas, des organisations confessionnelles, des autorités et communautés locales, le secteur privé, des syndicats, des parlementaires, des institutions nationales des droits de l'homme, des institutions universitaires, des entités médiatiques et d'autres parties prenantes pertinentes<sup>5</sup>. Cette première conférence régionale d'examen pour l'Afrique offre une occasion unique de renforcer les connaissances et de favoriser le dialogue entre les participants sur les questions clés et les défis qui entravent la bonne gouvernance des migrations en Afrique et menacent la résilience des migrants. Elle offrira aux participants une plateforme pour partager les bonnes pratiques, les principales réalisations et les défis à ce jour dans la mise en œuvre du PMM sur le continent.

La Conférence régionale d'examen se tiendra, sous une forme hybride, les 31 Aout et 1er septembre 2021 et sera accueillie par le Gouvernement marocain. Elle sera précédée de

---

<sup>4</sup> Comité des Nations Unies sur les travailleurs migrants et Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits humains des migrants, 2020, *Note conjointe d'orientation sur les impacts de la pandémie de COVID-19 sur les droits humains des migrants*. 26 mai 2020.

<sup>5</sup> Voir la résolution 73/195 de l'Assemblée générale.

consultations multipartites le 27 Aout 2021. Les États membres africains et les autres parties prenantes auront aussi la possibilité d'organiser des événements parallèles le **26 Aout 2021**.

### **III. Soumission de propositions pour des événements parallèles**

Étant un espace ouvert pour l'échange d'idées, d'expériences et d'enseignements tirés eu égard à la mise en œuvre du PMM en Afrique, la Conférence d'examen permettra à diverses parties prenantes d'organiser des événements parallèles clairement axés sur les thèmes et les objectifs du Pacte mondial, qui alimenteront les délibérations de la Conférence d'examen.

Les événements parallèles seront l'occasion pour les dignitaires de haut niveau et les différentes parties prenantes en Afrique de débattre des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PMM, de mettre en évidence les principales trajectoires nationales et régionales, de partager les meilleures pratiques et perspectives innovantes, et de renforcer les partenariats et les moyens de mise en œuvre sur le continent. Grâce à des discussions interactives, les participants s'efforceront d'identifier les principaux domaines d'action prioritaires et les recommandations de politiques afin d'améliorer la gouvernance des migrations conformément aux objectifs du PMM.

Les États membres africains, les organismes des Nations Unies, les communautés économiques régionales, les bureaux et institutions spécialisés de l'Union africaine et les autres parties prenantes concernées sont invités à soumettre pour examen leurs propositions pour l'organisation de manifestation parallèles, en utilisant le formulaire idoine, avant le **25 juillet 2021**. Afin de permettre une représentation plus large, les organisateurs sont invités à limiter leurs propositions à une seule manifestation parallèle. Les événements parallèles organisés conjointement sont encouragés. Un modérateur fort pour chaque manifestation parallèle est également nécessaire pour garantir que la manifestation reste orientée vers l'action.

La proposition doit être soumise en utilisant le formulaire de demande de manifestation et inclure une description détaillée, sans dépasser **une page**. Elle doit préciser les organisateurs, les partenaires, les intervenants et les orateurs, ainsi que la manière dont la manifestation contribuera à la discussion dans un ou plusieurs des domaines thématiques de la Conférence d'examen, à savoir :

- Domaine thématique 1 : Faire en sorte que les migrations soient volontaires, ordonnées et régulières (objectifs 2, 5, 6, 12 et 18 du Pacte mondial) ;
- Domaine thématique 2 : Protéger les migrants par des mesures de gouvernance des frontières fondées sur les droits (objectifs 4, 8, 9, 10, 11, 13 et 21 du Pacte mondial) ;
- Domaine thématique 3 : Soutenir l'intégration des migrants et leur contribution au développement (objectifs 14, 15, 16, 19, 20 et 22 du Pacte mondial) ;
- Domaine thématique 4 : Améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des valeurs et des éléments concrets ainsi que le débat public, et renforcer la coopération en matière de migration (objectifs 1, 3, 7, 17 et 23 du Pacte mondial).

### **IV. Critères de sélection**

Les critères de sélection sont les suivants :

- Le thème de la manifestation parallèle doit se rapporter à **au moins l'un des quatre domaines thématiques des objectifs du Pacte mondial** indiqués ci-dessus ou être de nature transversale, et ses conclusions doivent informer le résultat global de la Conférence régionale d'examen ;
- Il convient de tenir compte **de l'équilibre entre les sexes et des contextes géographiques** (notamment locaux) dans le choix des intervenants et des panélistes ;
- Le format de la manifestation parallèle doit garantir **une large participation des parties prenantes** et impliquer activement le public ;
- La manifestation parallèle ne doit pas durer plus d'une heure et demie (1h30).

Les organisateurs de événements seront informés des résultats du processus de sélection, et une liste de toutes les événements pré-session et parallèles inscrites sera publiée.

## V. Matrice pour les soumissions (une page)

1. Titre/intitulé
2. Brève contextualisation (2 à 5 phrases)
3. Objectif de la manifestation parallèle
4. Contributions à quel(s) domaine(s) thématique(s)
5. Sujets (questions) à traiter
6. Public cible
7. Liste provisoire des intervenants
8. La session engage-t-elle de nouvelles parties prenantes ou des parties prenantes moins visibles dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial ?
9. Partenaire(s) organisateur(s)
10. Point focal principal (une seule personne)
11. Plate-forme de réunion en ligne qui sera utilisée (doit permettre l'interprétation en direct)

## VI. Calendrier et étapes à venir

- **25 juillet** : Date limite de réception de toutes les propositions.
- **28 juillet 2021** : Les organisateurs de la Conférence informeront le point focal des événements parallèles de leur sélection et publieront en ligne la liste des événements parallèles et le processus d'inscription pour les participants.
- **13 août** : Date limite de réception de l'ordre du jour confirmé, de la diffusion des dépliants et des informations sur les événements parallèles.
- **26 Aout 2021** : Les événements parallèles se tiendront entre 9 heures et 17 h 30 (heure locale du Maroc, soit GMT + 1)

## **VII. Responsabilité des organisateurs**

Les aspects logistiques, comme l'attribution de la plate-forme virtuelle, doivent être organisés en collaboration avec le coordonnateur des événements parallèles. Les organisateurs seront responsables de ce qui suit :

- Inviter les orateurs et les panélistes ;
- Inviter les participants représentant les États membres africains, les grands groupes et d'autres parties prenantes ;
- Fournir une courte biographie (un paragraphe seulement) en anglais pour chacun des intervenants et le modérateur ;
- Assurer la coordination avec les orateurs concernant leurs interventions ;
- Produire un document/dépliant pour la manifestation parallèle, qui doit inclure l'objectif, les sujets de discussion, les noms des intervenants et du modérateur, ainsi que les logos des entités qui organisent la manifestation ;
- Préparer un rapport de synthèse sur la manifestation et le communiquer au secrétariat de la Conférence d'examen ;
- Gérer la publicité, la reproduction de documents et la couverture médiatique ;
- Organiser l'interprétation simultanée en anglais et en français (obligatoire), et dans d'autres langues, comme l'arabe et le portugais (facultatif) ;
- Tout autre coût lié à la manifestation parallèle.

## **VIII. Communication**

Veillez soumettre vos propositions et adresser toutes questions relatives aux événements parallèles à : [gcmafrica@iom.int](mailto:gcmafrica@iom.int) et [eca-gpspd-communications@un.org](mailto:eca-gpspd-communications@un.org) en précisant dans l'objet de l'e-mail : "Soumission de la note conceptuelle pour l'événement parallèle".